

## CONTRAT DE DEMI PENSION CHEVAL DE CLUB

EARL FERME EQUESTRE DE LUPIAC

Entre : GRANDOTTO BIETTOLI MANON gérante de la ferme équestre  
32290 LUPIAC

Et : M, Mme.....

.....,

Demeurant :

.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

DEMI PENSION SUR LE CHEVAL :

### **Le cavalier de l'Équidé mis en pension s'engage à :**

- Le cavalier doit être majeur
- S'occuper du cheval pris en demi-pension en bon père de famille.
- A ne pas sauter avec le cheval sauf en présence d'un moniteur du club.
- A respecter les consignes de sécurité (casque...) dans et en dehors de la structure.
- A ne pas laisser une autre personne que lui monter sur le cheval.
- Avoir pris sa licence FFE de l'année en cours.
- Avoir réglé la cotisation annuelle de l'association (30€/ans)
- Régler ses factures sur Sportyneo
- Prévenir (par courrier recommandé) minimum 30 jours à l'avance s'il désire mettre un terme à la demi-pension, dans le cas contraire une facturation sera mise en place.

### **Le responsable du club s'engage à :**

- loger, nourrir et soigner le cheval, Les frais de maréchalerie et vétérinaire seront à la charge du CLUB.
- Le responsable du club s'autorise à rompre ce contrat en prévenant le propriétaire de l'équidé 30 jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Une augmentation des tarifs (pension et transport) pourra être mise en place chaque début d'année, le responsable du club s'engage à en prévenir le cavalier de l'équidé 30 jours à l'avance.

- Demi-Pension sur un cheval de club, à partir du.....

Comprend l'hébergement du cheval en prés collectifs.

Cette demi-pension comprend 1 cours collectif par semaine et des sorties libres (balade, travail sur le plat, longe, travail en main en carrière, manège ou extérieur...) par le cavalier.

Le club s'autorise à utiliser le cheval à sa convenance durant toute la semaine.

**Tarifs : 80 € ttc / mois**

### **Infrastructures :**

- Les installations sont mis en libre accès sauf durant les cours d'équitation annuels et les stages.

-Une sellerie est mise à disposition du propriétaire du cheval (le centre ne sera en aucun cas mis responsable des vols ou détériorations du matériel stocké)

Fait en deux exemplaires à Lupiac, le .....

Signature du responsable du club et du cavalier du cheval précédé de la mention lu et approuvé.